

La Chenille processionnaire du Chêne

Thaumetopoea processionea

09/07/2019

1

1 Généralités

La processionnaire du chêne est une chenille largement répandue en Europe et, d'après sa distribution actuelle, le climat wallon lui conviendrait parfaitement. La Wallonie était toutefois relativement épargnée jusqu'à présent. Malheureusement, l'année 2018 met un point final à cette période de quiétude. Des nids ont été observés sur plusieurs zones en Wallonie (Rochefort, Resteigne, Arlon, Virton, Dalhem et Plombières) .

1.1 Cycle biologique

La processionnaire du chêne se développe à raison d'une génération par an. Le papillon pond ses œufs entre mi-juillet et août. De septembre à février ou mars, l'insecte hiverne sous forme d'œufs localisés dans la partie supérieure du houppier sur les fines branches des arbres bien dégagés. Les pontes sont orientées sud. Le nombre d'œufs par ponte peut varier de 30 à 300 œufs. Les plaques de ponte mesurent quelques centimètres de long.



Ponte de processionnaires avant et après éclosion (©Louis-Michel Nageleisen, DSF)

Les œufs éclosent aux alentours d'avril. Les chenilles apparaissent avant le débourrement des chênes. Elles peuvent rester en quiescence sans s'alimenter jusqu'à l'apparition des feuilles. Elles doivent ensuite s'alimenter en continu. L'ensemble des larves émergent de manière synchronisée et les chenilles vivent en colonies. Une colonie est généralement issue d'une même ponte. Les chenilles ont une activité essentiellement nocturne. Six stades larvaires vont se succéder durant 2 à 3 mois. A partir du troisième stade, elles sont capables de libérer des centaines de milliers de poils très urticants (0,2-0,3 mm) contenus dans de petites poches dorsales sur l'abdomen ([voir section 5](#)). Les chenilles se déplacent en processions entre les nids et les branches où elles se nourrissent. Un fil de soie court le long du chemin de procession. L'activité de nutrition est crépusculaire ou nocturne. Au repos, les chenilles séjournent dans des nids de soie localisés sur le tronc ou sous les branches charpentières. Elles s'alimentent des feuilles du chêne, ou des chênes voisins, jusque fin juillet.



Nid de processionnaires fixé sur une branche charpentière. Le chemin que suivent les processionnaires est visible grâce aux fils de soie partant du nid (photo de gauche, © Quentin Leroy, OWSF). Nid sur le tronc (photo de droite, © Quentin Leroy, OWSF)



Les chenilles tissent un nid plus résistant à la fin du cinquième stade. Le nid est composé de fils de soie ainsi que de déjections et d'exuvies. Dans les cas de pullulations importantes, les nids peuvent dépasser le mètre de longueur. La nymphose se produit en juillet dans ces nids. Les papillons sont observables 30 à 40 jours après le début de la nymphose (juillet-août). Ces papillons nocturnes ont une durée de vie très courte de l'ordre d'un ou deux jours durant lesquelles les pontes vont se produire.

1.2 Identification

La chenille possède un corps caractéristique. La tête est brune ou noire. Le corps possède des flancs blancs avec de longs poils argentés. Chaque segment du corps possède sur sa face dorsale une plaque brunâtre. La chenille peut atteindre une taille de 5 cm en fin de développement.

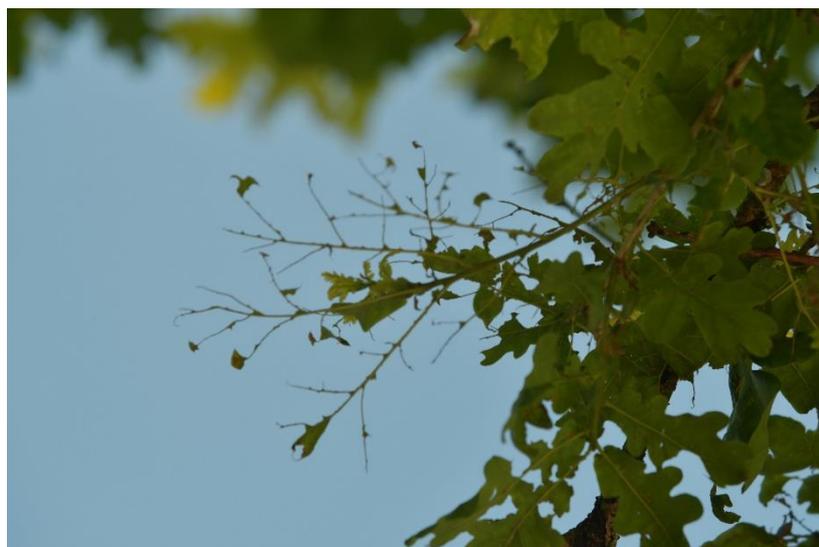


Chenille processionnaire au sixième stade (© Louis-Michel Nageleisen, DSF)

2 Symptômes et conséquences

Le symptôme le plus visible reste la présence de nids soyeux sur l'écorce. Ils peuvent être situés depuis la base du tronc jusque dans le houppier. Leur couleur peut varier du blanc en début de saison à une couleur jaunâtre voire brune après le départ des insectes. Les nids sont le plus souvent localisés sous des branches charpentières ou d'un diamètre relativement important. Les chenilles se déplacent en procession entre leur nid et le houppier.

Les chenilles se nourrissent entre avril et juillet. Elles engendrent des défoliations parfois importantes. La pousse de la saint Jean peut également être impactée vu la longue période de nutrition des chenilles. Toutefois, dans les premières années d'apparition de l'insecte, les défoliations du houppier peuvent passer inaperçues. Les chenilles peuvent également consommer les inflorescences en cas de débourrement tardif ou de feuillage insuffisamment développé.



Défoliation due à la processionnaire du chêne (© Quentin Leroy, OWSF)

Les gradations de processionnaires s'étalent sur une période de 3 à 5 ans. La progression des populations sur les premières années est constante. A la fin du cycle, les populations s'effondrent rapidement suite à l'action de prédateurs naturels. Les populations redescendent ensuite à un niveau endémique. Les dommages deviennent souvent très faibles à ce stade et les chenilles sont rarement observées jusqu'à la gradation suivante.

L'action des chenilles processionnaires ne diffère pas de celle des autres défoliateurs. Elle conduit à la réduction du feuillage et donc à une diminution de la capacité photosynthétique de l'arbre touché. En phase de pullulation, la défoliation peut être totale.

L'impact sur les arbres peut être variable. Les défoliations, même si elles sont totales, n'engendrent pas la mort des arbres. En association avec l'oïdium, l'impact de la processionnaire est encore accru. Les individus situés sur de bonnes stations et rencontrant des conditions climatiques favorables ne subiront pas grands dommages. Le principal effet sera une réduction de la croissance durant l'année concernée. Les conséquences pour les arbres affaiblis peuvent être beaucoup plus importantes. Dans tous les cas, la répétition des défoliations constitue un facteur prédisposant l'arbre concerné à des attaques de ravageurs ou de pathogènes secondaires. L'enchaînement de ces différents événements peut conduire au dépérissement de l'arbre attaqué voire du peuplement si la chenille se répand.

Le principal risque reste lié à la santé animale et humaine ([voir section 5](#)).

3 Gestion et lutte

En cas de détection, rapportez le cas à votre [Correspondant-Observateur local de l'OWSF](#).

La lutte contre la processionnaire à grande échelle sur notre territoire ne semble plus possible actuellement. Depuis 2018, l'insecte a colonisé une partie importante de notre territoire. Une tentative d'éradication demanderait des efforts très importants pour un résultat très incertain. Une telle lutte peut être envisagée que pour nettoyer un lieu encore peu touché. Ces actions ne feront que ralentir sensiblement la progression de l'insecte. La lutte se concentrera donc souvent sur les cas qui risqueraient de porter atteinte à la santé humaine.

Si aucune action n'est menée, l'insecte colonisera progressivement et irrémédiablement la zone. La lutte contre la processionnaire ne permettra alors plus d'éliminer l'insecte de l'environnement. Les actions auront pour principal objectif d'éliminer les nids situés à proximité des zones sensibles. Dans les cas les plus graves, la fermeture des forêts, l'exploitation forestières avec des équipements spéciaux tels que des combinaisons ou des cabines d'engins pressurisées devra être envisagée.

Plusieurs actions peuvent être menées pour lutter contre l'insecte : **N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires.**

La lutte contre les processionnaires est une affaire de professionnels (prestataires spécialisés). Les poils urticants des chenilles possèdent un très fort pouvoir allergène. L'utilisation des insecticides ou des nettoyeurs haute pression peuvent éparpiller ces poils et poser des problèmes pendant plusieurs années.

- 1) **L'enlèvement ou la destruction des nids** reste la méthode de lutte principale contre cet insecte. Cette lutte est surtout importante lorsque la densité et le nombre de nids sur un site sont encore faibles. L'enlèvement se pratique idéalement tôt dans la saison (d'avril à mai) afin de profiter des stades non urticants de la chenille, qui n'est urticante qu'à partir du 3^{ème} stade larvaire. L'enlèvement des nids peut se faire par brûlage ou aspiration dans des appareils dotés d'un filtre absolu. Une protection individuelle (combinaison, masque respiratoire, lunettes...) est obligatoire afin de ne pas s'exposer aux poils urticants. Cette action se déroulera du mois d'avril au mois de novembre. Les nids restent urticants pendant des années, même après le départ des papillons. Ils doivent être manipulés avec précaution dans tous les cas.
- 2) **L'utilisation d'insecticides ou de biocides** peut se faire pendant les deux premiers stades de développement de la chenille. Au-delà, la mort des chenilles ne supprime pas leur capacité urticante. Cette méthode est utilisable jusqu'à la fin mai. La chenille réagit très faiblement aux produits à partir du mois de juin. Les produits utilisés doivent répondre aux prescriptions légales en vigueur. La liste des produits homologués est disponible sur [Phytoweb](#).
- 3) **Le piégeage des mâles** permet une certaine surveillance, mais, à moins de capturer plus de 90% des mâles locaux, le piégeage ne constitue jamais une méthode de lutte.

Dévpt.\Période	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Novembre	Décembre
Œuf												
Chenille 1												
Chenille 2												
Chenille 3												
Chenille 4												
Chenille 5												
Chenille 6												
Chrysalide												
Adulte												
Action à mener												

Le cycle de la processionnaire du chêne et les actions à mener

4 Les confusions possibles

La chenille processionnaire n'est pas encore très répandue sur notre territoire. Il est important de bien l'identifier avant de lancer une alerte. Cette identification peut se faire en se posant quelques questions simples :

- 1) **Les chenilles sont-elles présentes et s'alimentent-t-elles sur le chêne ?** La processionnaire est spécifique au chêne. Si la chenille est présente sur une autre essence, haie, abri de jardin... il s'agit probablement d'une autre espèce de chenille.
- 2) **Les chenilles sont-elles groupées ou en procession ?** Les chenilles processionnaires vivent et se déplacent en groupe.
- 3) **Observez-vous un nid soyeux sur l'arbre ?** Les chenilles s'abritent dans un nid accroché au tronc ou aux branches charpentières.

5

Si au moins deux de ces caractéristiques sont rencontrées, il est probable que vous soyez confrontés à la chenille processionnaire du chêne. Les confusions les plus fréquentes sont :

Les hyponomeutes :

Ces chenilles sont présentes sur de nombreuses essences (fusain, prunus, saules,...) dans les jardins, sur les arbres et les haies. Elles tissent des toiles de grande taille qui peuvent recouvrir parfois plusieurs arbres. Les chenilles ne possèdent pas de poils et ne se déplacent pas en procession.



Chenilles et toile d'hyponomeutes (© Louis-Michel Nageleisen, DSF)

Le bombyx disparate :

Le bombyx disparate (*Lymantria dispar*) est souvent confondu avec la chenille processionnaire à cause de ses longs poils. Cette chenille n'est absolument pas urticante. Elle est désagréable à manipuler mais ne représente aucun risque excepté la défoliation. Elle préfère les chênes mais peut s'attaquer à d'autres feuillus.

Elle possède 5 paires de verrues bleues et 6 paires de verrues rouges (visibles sur la photo de gauche).



Chenille de Bombyx Disparate (© Louis-Michel Nageleisen, DSF)

5 Les risques pour la santé animale et humaine

En cas de problème grave, nous vous recommandons de faire appel aux services d'urgences (112) ou au centre antipoison (070/245.245). Ce dernier nous fournit les informations suivantes quant aux risques pour la santé humaine.

Les poils urticants ne sont pas les grands poils visibles sur la chenille mais bien ceux, microscopiques, que les chenilles âgées (3^{ème} stade ou plus) expulsent de poches abdominales lorsqu'elles sont menacées. Les poils de la chenille processionnaire provoquent une réaction urticante ou de l'urticaire, une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons. Une intervention médicale est souvent nécessaire.

5.1 Les conséquences

- **Contact avec la peau** : apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.
- **Contact avec les yeux** : développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants). Quand un poil urticant s'enfonce profondément dans les tissus oculaires, apparaissent des réactions inflammatoires sévères avec, dans de rares cas, évolution vers la cécité.
- **Contact par inhalation** : les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires dues à un bronchospasme (rétrécissement des bronches comme dans l'asthme).
- **Contact par ingestion** : il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact. Dans les cas sévères, il peut y avoir un choc anaphylactique mettant la vie en danger (urticaire, transpiration, œdème dans la bouche et la gorge, difficultés respiratoires, hypotension et perte de connaissance).

Les animaux de compagnie et le bétail sont également vulnérables par contact, voire ingestion.

5.2 Traitement

Les premiers soins en cas de contact avec les chenilles processionnaires dépendent du type de contact et de la gravité des symptômes.

5.2.1 En cas de symptômes généraux

Les personnes qui, en plus des signes locaux, présentent des symptômes généraux tels que malaise, vertiges, vomissements, doivent être dirigées vers un hôpital.

5.2.2 En cas de contact avec la peau

- Ôter tous les vêtements et les manipuler avec des gants. Les vêtements seront lavés à température la plus élevée possible et séchés au séchoir.
- Laver la peau abondamment à l'eau et au savon.

- On peut éventuellement se servir de papier collant pour décrocher les poils urticants de la peau, un peu à la manière d'une épilation. Brosser soigneusement les cheveux si nécessaire.
- Les antihistaminiques peuvent soulager les démangeaisons. Consultez un médecin en cas de forte éruption cutanée.

5.2.3 En cas de contact avec les yeux

- **Les yeux doivent être rincés**, de préférence chez un ophtalmologue après application d'une solution anesthésique locale.
- Après le rinçage, un examen minutieux des yeux exclura la présence de poils urticants résiduels.
- Les poils profondément ancrés dans les tissus oculaires doivent être ôtés chirurgicalement.

5.2.4 En cas de contact avec les voies respiratoires

- L'évaluation des symptômes respiratoires se fait par un médecin. Celui-ci donne un traitement adapté aux symptômes. Le traitement comporte des antihistaminiques et/ou des corticoïdes et des aérosols ou des nébulisations.

5.2.5 En cas d'ingestion

- **Diluer la quantité de poils ingérés en buvant un grand verre d'eau.** On peut tenter d'enlever les poils de la muqueuse de la bouche en raclant prudemment à l'aide d'une spatule ou d'une compresse ou en les "épilant" à l'aide de papier collant.
- Une endoscopie sous anesthésie générale est souvent nécessaire pour extraire les poils urticants profondément ancrés dans les muqueuses de la bouche, de la gorge ou de l'œsophage.

5.3 Toxicité

Les poils urticants se terminent en pointe et portent à leur extrémité de petits crochets. Ils se détachent facilement de la chenille lors d'un contact ou sous l'effet du vent, les promeneurs et les cyclistes peuvent également être affectés. Les poils mesurent de 0,2 à 0,3 millimètres. Cependant, chaque chenille possède des centaines de milliers de poils.

Par leur structure particulière, ces poils s'accrochent facilement aux tissus (la peau et les muqueuses) y provoquant une réaction urticarienne par libération d'histamine (substance aussi libérée dans les réactions allergiques).

Les poils apparaissent sur les chenilles aux alentours de la mi-mai et jusqu'à la fin du mois de juin. Les poils restent présents, même après le départ des chenilles, car les nids restent également présents. Après des années, ces nids peuvent encore poser des problèmes.

Les animaux (par exemple les chiens) peuvent souffrir des poils urticants des chenilles.

5.4 Risque

La plupart des symptômes sont dérangeants et peuvent être traités de manière symptomatique. En cas de vomissements, de vertige et de fièvre, il est conseillé de se rendre à l'hôpital.

Les personnes entrant souvent en contact avec les chenilles processionnaires ont des symptômes de plus en plus importants. Dans les cas graves, un choc anaphylactique peut mettre la vie en danger.

5.5 Prévention

Les personnes précédemment atteintes par la chenille processionnaire doivent **éviter tout nouveau contact**, des réactions de plus en plus sévères sont à craindre. Ceci est particulièrement important pour les personnes qui, de par leur profession, fréquentent régulièrement des lieux infestés. L'éviction peut se faire par le port de vêtements de protection : gants et bottes de caoutchouc, combinaison de protection étanche, masque et lunettes anti-poussières.

Les poils urticants sont facilement **dispersés par le vent**. Dans les régions où sévissent les chenilles, certaines précautions sont recommandées :

8

- Ne pas sécher le linge dehors de mai à septembre.
- Laver soigneusement les légumes du jardin.
- Arroser la pelouse pendant quelques jours avant de la tondre pour que les poils urticants soient entraînés dans le sol.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. A distance, les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes.

Observatoire Wallon de la Santé des Forêts

Rédaction : Quentin Leroy

Service public de Wallonie (SPW)
Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement » (DGARNE)
Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA)
Direction du Milieu Forestier (DMF)

23, avenue Maréchal Juin
5030 Gembloux

Tél. : +32 (0)81 626 420

Fax : +32 (0)81 335 811

owsf.dgarne@spw.wallonie.be

<http://environnement.wallonie.be/sante-foret/>